

BILAN PROJET « ECOLES FLEURIES » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 EN PARTENARIAT OCCE / DDEN

La participation à ce projet comptait cette année 9 écoles, 23 classes et 496 élèves.

Le dossier de 7 classes a été envoyé pour participer au concours national et les 7 ont été récompensés.

Ainsi, le palmarès 2016/2017 est le suivant :

- L'école de Roquefort a obtenu le prix « Jeunes Jardiniers » série écoles élémentaires.
- L'école de Lavardens, celui du « 1^{er} Prix national » série écoles rurales.
- L'école de Miradoux, celui de prix « Jeunes Jardiniers » série écoles primaires.
- L'école de Monfort, celui de prix « Jeunes Jardiniers » série écoles rurales.
- Les écoles de Castelnau-Barbarens et de Montestruc, celui de prix « Jeunes Jardiniers » série écoles maternelles.
- Enfin l'école de Terraube celui du prix « Jeunes Jardiniers » série écoles rurales. Il faut, à son sujet, se souvenir que l'excellent dossier de cette école avait été présenté au concours national l'an dernier et qu'il avait été rejeté parce que ses dimensions ne correspondaient pas à celles imposées. Cette année ce même dossier numérisé a été renvoyé dans une clé USB. On peut regretter qu'il n'ait pas reçu le prix qu'il méritait. Il reste cependant une référence pour les enseignants qui souhaitent s'en inspirer.

Ce palmarès très encourageant, témoigne de la qualité du travail des élèves et de l'engagement de leurs enseignants. Cela devrait inciter de nouvelles écoles à participer à ce projet.

A ce jour on a enregistré pour cette année scolaire 2017/2018, l'inscription des écoles maternelles de Masseube et de Pavie, celle des écoles primaires de Castelnau-Barbarens, de Céran, de Goutz, de Lauraet, de Miradoux, de Monfort, de Montestruc et de Roquefort. Soit 10 écoles.

Le projet « Ecoles Fleuries » conserve donc tout son attrait et tout son intérêt dans notre département.

Les visites des représentants de l'OCCE et des DDEN dans les écoles inscrites se dérouleront aux beaux jours.

Enfin, conformément au règlement départemental, le chèque d'aide aux coopératives scolaires leur sera remis par le DDEN qui y est attaché. Celui-ci faisant si nécessaire, le lien entre l'école et les organisateurs OCCE/DDEN.